

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-huit août, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Julie Foucteau, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand, Laetitia Lefevre et Samuel Bonnabesse.

Absente : Mme Christèle Le Guyader, qui a donné pouvoir à Mme Laëtitia Lefevre pour voter en son nom.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter le dossier suivant à l'ordre du jour :
Budget commune - décision modificative N°1 - annulation de la délibération 33-2024

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet est approuvé à l'unanimité.

Madame Cindy Marsollier est élue secrétaire.

Le Conseil municipal débute par la présentation du Rapport d'activité de la Communauté de Communes de l'Ernée (CCE) par Monsieur Gilles Ligot, Président de la Communauté de Communes de l'Ernée, et Madame Jacqueline Arcanger, vice-présidente. En effet, le bureau communautaire a décidé d'aller présenter en binôme, dans chaque commune membre, le rapport annuel obligatoire afin de présenter aux élu(e)s toutes les actions réalisées, ainsi que tous les services proposés aux 21.000 habitants de la Communauté. Cette dernière doit également faire face aux demandes de plus en plus nombreuses émanant des mairies tels les services ressources humaines ou l'informatique, etc. Les deux gros dossiers qui devront être traités avant la fin de la mandature concernent la gestion des déchets ainsi que la compétence enfance jeunesse. Sur Juvigné, les travaux en cours concernent la construction d'une nouvelle station d'épuration entièrement pris en charge par la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence eau et assainissement. Ce dernier service est d'ailleurs devenu le plus important de la Communauté.

34-2024 : Grosses réparations église

Monsieur le maire rappelle que, lors d'une réunion concernant l'église, avait été évoquée la possibilité de profiter des travaux en cours sur l'église et des échafaudages déjà posés pour effectuer des travaux sur la couverture du transept nord qui est en train de s'abîmer. Or, la chute d'ardoise pourrait perforer les gouttières du dessous en cours de rénovation. Le montant des travaux est évalué à 26.335,44 € TTC pour la couverture et à 11.904,56 € TTC pour la charpente, soit 38.240 € TTC, auxquels il faut ajouter la location de 3 mois supplémentaires d'échafaudage dont le montant est inconnu à ce jour.

Bien que n'ayant pas prévu de crédits pour ces travaux en 2024, le Conseil municipal a encore la possibilité de modifier ses choix en investissement. En effet, l'achat d'une tondeuse autoportée et du mobilier pour la médiathèque, budgétisés à hauteur de 43.000 €, n'ont pas encore été réalisés. Par ailleurs, les écritures de reprise des résultats de l'Ehpad permettent de dégager une possibilité de crédits de 53.430 € en dépenses d'investissement (Cf DCM 40-2024). En conséquence, le Conseil peut encore décider de prioriser les travaux de l'église et de ne pas réaliser l'achat de la tondeuse ni du mobilier sur ce budget 2024.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les devis présentés et de ne pas réaliser l'achat de la tondeuse ni du mobilier.

35-2024 : Bâtiment de l'ancien EHPAD : valeur du bâtiment

Monsieur le maire expose, qu'afin de valider le transfert de propriété du bâtiment de l'ancien EHPAD, le notaire souhaite connaître la valeur estimée du bâtiment qui pourrait être le prix de base d'une future vente si le conseil le décide plus tard. Pour information, l'estimation du service des Domaines s'élevait à 190.000 € en octobre 2022. Cependant, depuis cette date, l'état du bâtiment s'est considérablement dégradé en raison de l'humidité, d'infiltration d'eau mais aussi de plusieurs vols (chauffage, électricité, ...) réalisés lors d'intrusions et de cambriolages entraînant une diminution de cette valeur.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un porteur de projet du territoire s'est déjà fait connaître pour une reconversion du bâtiment en logements locatifs. L'étude de faisabilité est déjà bien avancée et un investisseur et une banque soutiennent le projet dont les travaux seraient d'environ 1 000 000 €. Ce porteur de projet espère une vente du bâtiment ne dépassant pas les 50 000 € environ.

Monsieur le Maire propose de définir la valeur du bâtiment par vote à bulletin secret en choisissant l'une des quatre valeurs suivantes : 50 000 € ou 100 000 € ou 150 000 € ou 200 000 €.

Résultats : Présents : 13 ; Votants : 14 ; Majorité absolue : 8 ; Pour 50.000 € : 9 voix, Pour 100.000 € : 3 voix, Pour 150.000 € : 1 voix, Pour 200.000 € : 1 voix. La valeur du bâtiment qui sera communiquée à Maître Fritzinger est donc fixée à 50.000 €.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit uniquement de la parcelle sur laquelle se trouve le bâtiment mais sans le parking situé à côté du calvaire ni le terrain non bâti situé à côté du terrain de tennis.

36-2024 : Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire-dotation communale pour l'aménagement d'un local jeune dans l'ex-logement du receveur PTT.

Monsieur le Maire expose que La DETR ayant été refusée pour ces travaux, il est proposé au conseil municipal de solliciter le versement du reliquat de subvention départementale à recevoir, soit 13.476€ pour un projet orienté bas carbone et de prendre la délibération ci-dessous.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en place par le Département « des contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin, la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028. La dotation pour la commune est de 45.660 € au minimum et 54.792 € au maximum pour un dossier bas carbone. Pour la période 2023-2025, elle est mobilisable à hauteur de 50%, soit 27.396 € pour des dossiers bas carbone. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire, le Département interviendra au taux maximum de 50% HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat, les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Pour rappel, en 2023, la commune ayant obtenu une subvention de 13.920 € pour le raccordement du dojo à la chaudière à bois (dossier bas carbone), il reste donc un solde de 13.476 € à solliciter (dans le cadre de dossier bas carbone) pour la période 2023-2025.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose d'étudier l'affectation de ce solde de dotation communale sur le projet suivant :

1- Description détaillée du projet : Aménagement local jeunes dans l'ex-logement du receveur PTT

2-Calendar prévisionnel du projet : Réalisation Juillet- Décembre 2024

3-Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet

Objectifs environnementaux et climatiques	Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés
Adaptation au changement climatique	. Isolation des murs par l'intérieur et pose placo . Pose panneaux isolants sur plafonds . Remplacement du chauffage électrique actuel par une pompe à chaleur . Pose d'une VMC hygroréglable type B . Pose de fenêtres et portes plus performantes au niveau isolation

4- plan de financement prévisionnel

DÉPENSES HT

1) Maçonnerie LEON Ludovic	36.681,85 €
2) Rénovation couverture TUAL POUSSET	4.440,00 €
3) Remplacement des menuiseries COUPE Franck	12.067,80 €
4) Pose ensemble porte entrée COUPE Franck	2.321,10 €
5) Isolation menuiseries intérieures SARL GAUTIER	8.237,50 €
6) Chauffage avec pompe à chaleur SARL GAUTIER	10.529,05 €
7) Ravalement façade ROBERT Thierry	5.181,60 €
8) Revêtements sols et peinture ROBERT Thierry	9.787,60 €
9) Electricité-VMC SARL GAUTIER	7.776,00 €
10) Plomberie SARL GAUTIER	8.882,00 €
TOTAL arrondi € supérieur	105.905,00 €

RECETTES

-Contrat territoire 12.72 %	13.476,00 €
-CAF sollicitée 60%	63.543,00 €
Autofinancement 27.28%	28.886,00 €
TOTAL arrondi € supérieur	105.905,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant la cohérence de ce projet avec les schémas départementaux, à l'unanimité :

- Approuve le projet ainsi que le calendrier des travaux
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire-dotation communale, d'un montant de 13.476 €
- Autorise le Maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

37-2024 : Visite guidée du village fleuri -Tarif

Madame Michèle Gilles, 1^{ère} adjointe, expose qu'actuellement, la visite guidée du village fleuri réservée aux groupes est facturée au même tarif que les entrées du musée, à savoir 5 € par personne. Cependant, il est nécessaire de prévoir une délibération spécifique. En conséquence, afin de régulariser le tarif pratiqué, il est proposé au conseil municipal de fixer le coût d'une visite guidée du village fleuri, réservé aux groupes d'au moins 15 personnes, à 5€ par personne à compter du 15 septembre 2024.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte.

38-2024 : Budget commune -Affectation des résultats 2023 annulant et remplaçant la délibération 27-2024

Monsieur le maire rappelle que, par délibération n° 5-2024, le conseil municipal a décidé de reprendre les éléments comptables de l'ex-résidence du Village Fleuri. Il est donc nécessaire de prendre une nouvelle délibération d'affectation des résultats 2023 tenant compte de ces éléments.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE :

- D'annuler sa délibération n° 27-2024 concernant l'affectation des résultats 2023,
- D'affecter les résultats dégagés sur le compte administratif 2023 intégrant la reprise des résultats de l'ex-Ehpad, de la façon suivante :

Section d'investissement : l'excédent de 325.404,81 € (soit excédent Ehpad +559.826,60 € moins déficit commune de 234.421,79 €) sera repris à l'article 001 en recette d'investissement.

Section de fonctionnement : recette article 002 : +529.471,26 € (soit + 935.242,62 € de la commune moins le déficit de 405.771,36 € de l'Ehpad). Le besoin de financement de la section d'investissement étant nul, l'Affectation à l'article 1068 est donc de zéro.

39-2024 : Budget commune 2024 : Décision modificative n°1 annulant la délibération 33-2024

Sur rapport et proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant que, suite à la vente de la maison située 4 Rue des Lilas, il est nécessaire de prendre une décision modificative permettant de réaliser les écritures comptables constatant la vente et non un virement de crédits, DECIDE :

- D'annuler sa délibération n° 33-2024
- De prendre la décision modificative ci-dessous :
 - . Article 024 : +75.094 €
 - . Article 1641 : - 75.094 €

40-2024 : Budget commune 2024 : Décision modificative n°2

Sur rapport et proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, considérant sa délibération n°5-2024 décidant la reprise des éléments comptables de l'ex Ehpad de Juvigné par la commune ainsi que l'annulation d'une recette de taxe d'aménagement de la part de Mayenne Habitat, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de prendre la décision modificative ci-dessous :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
001 Report déficit : - 234.421,79	001 Report excédent : +325.404,81
231-214 « Bâtiments communaux » :+52.800,00	021 Prélèvement fonctionnement : -170.771,36
10226 TAM : +1.200,00	1068 : Affectation résultat : -235.000,00
	1641 : Emprunt : -100.055,24
TOTAL : -180.421,79 €	-180.421,79

Soit 52.800 € + 100.055,24 € + 1.200,00 € = 154.055,24 € correspondant à la reprise de la trésorerie restante de l'ancien Ehpad.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
023 Prélèvement investissement : -170.771,36	002 Report excédent : -170.771,36
TOTAL : -170.771,36	-170.771,36

41-2024 : Location logement 2bis Rue d'Ernée

Sur rapport et proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le loyer mensuel du T2 situé 2bis Rue d'Ernée, au-dessus du local jeunes, comprenant une pièce de vie, une chambre et une salle de bain, à 300 € toutes charges comprises.
- AUTORISE le maire à signer tout document concernant ce dossier dont le contrat de location qui sera passé avec le ou les locataires.

Questions diverses :

Rapporteur : Régis FORVEILLE

- Budget 2024 :

Le conseil municipal prend connaissance du bilan des subventions attendues ci-dessous, arrêté au 22 août 2024 :

SUBVENTIONS PREVUES AU BP 2024

Subventions	Montant inscrit BP	Montant reçu	Observation
DETR – solde église tranche ferme (total obtenu 30.000 €)	6.000	6.000	Titre 559 Art 13461-188
DSIL – solde chauffage dojo, couverture dojo et éclairage LED bâtiments (rappel total obtenu 16.325€)	6.400	6.408,08	Titre 560 Art 13462
FONDS VERTS –solde éclairage lotissement (rappel total obtenu 17.768,39)	9.300		Demande de solde à faire
REGION – église tranche ferme	81.000	81.024	Titres 318+557 Art 1322-188
DEPARTEMENT – église tranche ferme	35.000	47.762	Titre 558 Art 1323-188
TOTAL	137.700 €	141.194,08 €	

SUBVENTIONS SOLLICITEES ET NON PREVUES AU BP 2024

Subventions	Montant sollicité	Montant notifié et non prévu au BP	Observation
COTER 2 – Raccordement dojo chaudière bois	6.000,00	5.500,00	Dde versement à faire
REGION – Eglise 2 ^{nde} tranche	64.158,00		Réponse repoussée à novembre 2024
DETR-Eglise 2 ^{nde} tranche	30.000,00	26.579,10	Faire dde versement avance
DEPARTEMENT – Eglise 2 ^{NDE} tranche	64.158,00		Réponse vers nov.
DEPARTEMENT-Contrat territoire DOJO	14.450,00	13.920,00	Dde versement faite 21/08/24
DEPARTEMENT-Solde Contrat territoire local jeunes	12.846,00		A l'ordre du jour conseil du 3/09/24. Demande à déposer
CAF-Local jeunes	79.834,00		Envoyé le 26/03/24
TOTAL	271.446,00	45.999,10	

Certaines réponses ne seront connues qu'en octobre et novembre, les élections nationales ayant entraînées un report de certaines commissions comme celle de la région.

- Terrain Foot5 :

Les travaux qui sont en cours de finition.

- Etude circulation pédestre du CAUE :

Monsieur Forveille présente l'étude réalisée par le CAUE.

- Chambre de fermentation de l'ancienne boulangerie :

Les élus sont informés de la mise en liquidation de la société SASU Opheis (entreprise « Dépannage Fournil ») qui n'a jamais payé les chambres vendues en 2023.

- Secrétaire générale de mairie :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, suite à 5 entretiens d'embauche sur la quinzaine de candidatures reçues concernant le recrutement d'un(e) nouvel(le) secrétaire général(e) de mairie à compter du 1^{er} janvier 2025, une candidature a été retenue. Il s'agit d'une personne disposant déjà d'une expérience en mairie et qui doit, préalablement, démissionner de son poste actuel.

Rapporteur : Michèle GILLES

- Associations :

La Fête du musée aura lieu ce dimanche 8 septembre.

La course d'auto-cross lieu le même jour car la course, initialement prévue fin juin, à dû être reportée en septembre pour des contraintes d'agrément du circuit et de calendrier de la Fédération. Des invitations sont proposées aux élus par l'association TESA.

- Tribune du stade :

Pour information, le club a donné son accord pour prioriser la démolition de la tribune et dissocier cette démolition de l'éventuelle construction d'une nouvelle tribune. La commission association travaillera prochainement sur les différents scénarios envisageables en 2025 ou 2026.

La peinture des vestiaires du stade a été réalisée par Thierry Robert et Franck Coupé va procéder au changement de deux fenêtres et d'une porte.

- Boucles de la Mayenne :

Plusieurs réunions (organisateur, associations, artisans commerçants) auront lieu dans les prochains jours pour organiser cette animation qui aura lieu le vendredi 30 mai 2025.

Le conseil municipal est interrogé sur un sujet qui pourrait faire débat : la gestion des recettes de la ou des buvettes et éventuellement de la vente de sandwich galettes saucisses. Le conseil municipal décide d'attendre la première réunion d'organisation prévue ce mercredi 4 septembre.

Rapporteur : Bruno BOUVIER

- Travaux de l'église :

Monsieur Bouvier informe le conseil des difficultés rencontrées avec l'entreprise Grevet, notamment concernant la mise en sécurité du chantier qui a nécessité plusieurs rappels et interventions du maître d'œuvre et du coordinateur sécurité.

Rapporteur : Magalie POURIEL

- Service enfance jeunesse :

la fréquentation du service au cours de l'été a été très satisfaisante. De plus, l'équipe a très bien travaillé dans une excellente ambiance. Ce qui est une grande satisfaction car plusieurs jeunes sont de Juvigné et envisagent de revenir l'été prochain. Les parents sont également satisfaits.

Concernant le périscolaire, Madame Pouriel informe le conseil de l'arrivée de Véronique Templier en tant que directrice adjointe pour une durée d'un an.

Les travaux du futur Espace jeunes avancent très bien et les entreprises respectent le calendrier prévu.

- Ecole :

La rentrée s'est bien passée avec 117 élèves, répartis en 5 classes, et l'arrivée d'une nouvelle directrice.

Rapporteur : Mickaël BUCHARD

- Réseau Telecom :

Pour information, le réseau cuivré ne pourra plus faire l'objet de nouveaux contrats avec les opérateurs à compter du 31 janvier 2026.

Le réseau cuivré sera démonté pour janvier 2028. Les opérateurs devront garantir la possibilité pour chacun de bénéficier d'un contrat fibre avant le démantèlement du réseau cuivré.

Budget 2025 :

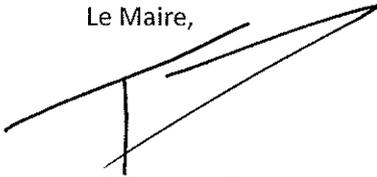
Monsieur le maire demande aux adjoint(e)s de fixer les dates de réunion de leurs commissions respectives en septembre pour la préparation du budget 2025.

La commission des finances se réunira le **mardi 17 septembre 2024 à 19h30** à la mairie. Seront à l'ordre du jour la mise en place de la PSC (Protection sociale complémentaire) puis le « Plan Fiscal et Financier » de la CCE et des 15 communes (présence de 3 autres communes).

Le prochain Conseil municipal est fixé au **mardi 1^{er} octobre à 20h00**.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt-trois heures.

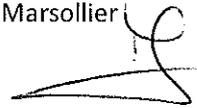
Le Maire,



Régis Forveille,

La secrétaire de séance,

Cindy Marsollier



Publié le 2 octobre 2024